ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

NOSSEIGNEURS,

LA miſſion qui fixe auprès de vous les Députés extraordinaires des Manufactures & du Commerce de France, ne leur a jamais paru plus pénible qu'en cet inſtant, où preſſés par les plus puiſſans intérêts, ils ſont forcés de dépoſer dans le ſein de votre auguſte Aſſemblée, les allarmes qui ſe répandent dans les Ports de mer, dans les Manufactures & dans les Colonies. Ces Colonies, dont les conſommations donnent un ſi haut prix aux

produits de nos terres, qui procurent du travail à plusieurs millions d'hommes, occupés dans les Manufactures ou dans le commerce maritime; qui versent en France deux cens quarante millions de leurs denrées, ne peuvent être cultivées que par des noirs, nés dans des climats aussi ardens que celui de nos îles. On a souvent éprouvé si des Européens pourroient suppléer ces Afriquains; & l'expérience a démontré qu'ils trouveroient leur tombeau dans ces terres brûlantes.

Vous avez pensé, NOSSEIGNEURS, dans votre sagesse, qu'avant de vous occuper du régime intérieur des Colonies, il falloit que le vœu de tous les Colons fût complétement exprimé; mais ce qui ne peut se différer, sans le plus grand danger, (même pour le repos de la France) c'est de rassurer tous les individus que le Commerce des Colonies alimente. Des écrits qui se répandent & s'accréditent, réveillent parmi nous ces débats si longuement, & peut-être si insidieusement élevés par les Anglais sur la traite des Nègres; ce Commerce qu'ils font avec tant d'avantage, & qu'ils conserveront avec tant de soin,

malgré le projet d'abolition que quelques écrivains avoient conçu. L'effet de ce projet, qui entraîneroit la perte entiére de nos îles, répand dans le Commerce le découragement, dans les Colonies l'effroi, & parmi les Noirs une licence qui peut devenir funeste. On vous a instruit, NOSSEIGNEURS, des excès commis à la Martinique; les nouvelles de Saint-Domingue, la plus riche de nos possessions lointaines, ajoutent aux allarmes qui s'étoient déja répandues. Des méchans, excités ou envoyés par les ennemis du bonheur de la France, y causent une effervescence effrayante. Les habitans y tremblent pour leurs propriétés & leur existence. On a saisi des hommes accusés & convaincus de sédition, & ce mot, dans un pays qui renferme quatre cens mille Noirs & trente mille de nos Concitoyens seulement, est un mot terrible. Ces hommes bornés qui n'apperçoivent pas qu'ils seroient errans & subjugués par d'autres maîtres, s'ils employoient leurs forces contre ceux qui les gouvernent, peuvent être égarés & entraînés par une fureur aveugle.

Les Députés extraordinaires n'étendront pas,

Nosseigneurs, ces considérations & leurs conséquences : vous sentirez que si elles sont frappantes en droit, elles le sont bien davantage en politique. Nos rivaux sont attentifs à tout ce qui peut tendre à diminuer nos forces, & à accroître les leurs ; l'Angleterre s'élève par son commerce à un degré de puissance effrayant ; le notre languit & se desséche. Nos Colonies, nos possessions dans l'Inde, nos pêches, notre commerce dans la Méditerranée ne suffisent pas à notre industrie & à notre population. Nos atteliers sont déserts, nos ouvriers gémissent dans une inaction désespérante.

Si des Nations étrangères envahissoient encore notre commerce de la traite des Noirs, nécessaire à l'accroissement des cultures & des défrichemens, qui occupe plus de deux cens vaisseaux, & dont les ventes s'élèvent à soixante millions, elles se rendroient insensiblement maîtresses de tous les approvisionnemens des Colonies, & en extrairoient tous les produits. Dès-lors ces propriétés précieuses s'échapperoient de nos mains, & les enrichiroient de nos dépouilles ; au-lieu d'accroître nos ressources, serions-nous assez foibles pour les

restreindre, assez peu sages pour les détruire; au milieu du peuple le plus actif & le plus industrieux de l'univers? Les Députés extraordinaires espèrent au contraire, NOSSEIGNEURS, que vos Décrets rassureront les Agriculteurs & les Ouvriers, les Commerçans & les Colons. Ces Décrets montreront à des rivaux ambitieux, que votre surveillance embrasse les deux hémisphères; que leurs projets contre le bonheur & la gloire de la France, seront aussi vains qu'impuissans; que l'Agriculture & le Commerce vont devenir par la sagesse de votre Constitution, les deux grands pivots de la propriété Nationale. Ce que Sully & Colbert n'ont fait qu'ébaucher, vos loix le consommeront; & sur le tronc d'une sage liberté, fleuriront ces deux branches immortelles de la prospérité Françoise. Ceux mêmes qui regrettent les faveurs des abus que vous avez proscrits, trouveront en elles des consolations & de nobles ressources. Ils changeront en bénédictions leurs doutes sur la restauration complette de l'Empire.

En attendant, NOSSEIGNEURS, tous les

bienfaits que vos travaux promettent à la Nation, les Députés extraordinaires, encouragés par la preuve que vous avez déja donné, à l'égard des créanciers de l'Etat, que vos sollicitudes envers tous les Citoyens s'étendoient même sur leurs craintes, vous supplient de prendre dans votre sagesse toutes les mesures convenables pour maintenir l'ordre & la tranquillité dans les Colonies; & de décréter que l'Assemblée Nationale, considérant que les Colonies ne peuvent être cultivées que par les Noirs, la traite continuera d'en être faite par les Armateurs François.

Signés, LEFEBURE, LESGUILLIER, GUYOT, Députés de Paris.

ROSTAGNY, ABEILLE, LAFLECHE, J. GRELING, Députés de Marseille,

BOYETET, Député de Bayonne.

CORBUN, BÉCHADE CASAUX, Députés de Bordeaux.

MOSNERON l'aîné, MOSNERON DE LAUNAY, Députés de Nantes.

PUCHELBERG, Député de l'Orient.

DESCHAMPS, DE MONTMEAU, Députés de Rouen.

Nairac, Député de la Rochelle

Quesnel, Député de Saint-Malo.

Blanche, Legrand, Députés du Havre.

Louis Niel, Député de Dieppe.

Gosselin, Député de Dunkerque & Lille.

Tournachon, Député de Lyon.

Jourdain de Leloge, de Bray, Députés d'Amiens.

Le Coq, Député de Cholet.



